



ASCGM
ASSOCIATION SCOLAIRE • LE CHÂTELARD • GRANGETTES • MASSONNENS

**Procès-verbal de l'Assemblée ordinaire
des délégués des communes
de l'Association scolaire Le Châtelard, Grangettes, Massonnens
ASCGM**

**Assemblée du 19 novembre 2025 – 19.00 heures
A l'abri PC de Grangettes**

Sont présents :

Présidente	Mme Géraldine Menétrey
Secrétaire	Mme Camille Castella
Caissière	Mme Isabelle Seydoux
Membres du comité	M. Jacques Andrey, Vice-président M. Olivier Rey, membre
Délégués des communes	Mme Anne Oberson, Conseillère communale, Le Châtelard M. Joël Castella, Syndic, Grangettes M. Marc Raboud, Conseiller communal, Grangettes M. Joseph Piller, Syndic, Massonnens M. Kilian Deillon, Conseiller communal, Massonnens
Commission financière	M. Francis Oberson, Commission financière, Le Châtelard

Sont excusés :

Mme Cindy Delabays, directrice d'établissement
M. David Fattebert, Syndic, Le Châtelard
M. Gian Paolo Eccel, Commission financière, Massonnens
M. Christophe Menétrey, Commission financière, Grangettes

1. Accueil et constitution de l'Assemblée

Mme Géraldine Menétrey souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les remercie de s'être déplacées. Elle remercie la commune de Grangettes de nous accueillir ce soir. Elle excuse Mme Cindy Delabays, M. David Fattebert et M. Christophe Menétrey. Elle déclare l'assemblée ouverte à 19h03.

2. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente donne lecture de l'ordre du jour qui est le suivant :

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Présentation du budget 2026
5. Préavis de la commission financière sur le budget 2026
6. Approbation du budget 2026
7. Divers

Elle nomme également une scrutatrice : Mme Anne Oberson.

Selon l'art. 8 des statuts de l'association, chaque commune membre a droit à 2 délégués. Chaque délégué dispose d'une seule voix.

Il y a donc un total de 6 voix. La majorité absolue s'élève à 4 voix.

Elle procède à l'acceptation de l'ordre du jour par main levée.

→**L'ORDRE DU JOUR EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.**

3. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal a été envoyé à chacun des délégués et aux membres de la commission financière par courriel. Mme Géraldine Menétrey invite celles et ceux qui l'approuvent de bien vouloir s'exprimer par main levée. Elle remercie Mme Camille Castella pour sa rédaction.

→**LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU 2 JUIN 2025 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.**

4. Présentation du budget 2026

Mme Géraldine Menétrey procède à la présentation du budget 2026 en l'affichant à l'écran. Elle passe en revue les comptes et donne les précisions suivantes :

0120 Exécutif

0120.3000.00 – Traitement et jetons comité de direction : 10 séances de comité de direction et 75 heures complémentaires réparties entre les membres.

0120.3000.01 – Traitement et jetons commission construction : 14 séances de commission de construction pour les membres du comité de direction et 11 séances de commission de construction pour les membres de ladite commission. 56 heures complémentaires réparties entre les membres de la commission de construction.

0220 Services généraux

0220.3181.00 – Pertes sur créances : M. Kilian Deillon demande de quoi est composé le montant de CHF 240.-. Mme Isabelle Seydoux lui répond qu'il s'agit de quelques repas du camp de ski qui n'ont toujours pas été payés, l'affaire est suivie de près pour récupérer les montants.

2120.3102.00 – Imprimés et publications : copies du site de Grangettes, l'imprimante étant en location.

2120.3113.00 – Acquisition matériel informatique : achat de tablettes et claviers nécessaires au programme d'enseignement du premier degré. Les achats avaient été repoussés dans l'attente que le canton prenne en charge, mais cela ne sera pas le cas.

2120.3133.00 – Charges informatiques (hébergement et réseau) : connexion internet provisoire pour les sites de Grangettes et Massonnens auprès de Swisscom avec abonnement mensuel de CHF 324.30 par mois. Jusqu'à maintenant, la connexion était offerte par le canton. Au vu du tarif, des offres seront demandées afin d'obtenir un tarif plus avantageux.

2120.3160.00 – Location halles de sport/terrain pavillon : réservation hebdomadaire d'un créneau supplémentaire pour la gym.

2120.3160.01 – Location salles de classe : salles de classes provisoires à l'ancienne poste du Châtelard et dans l'ancien magasin de Massonnens de juillet à décembre 2026 ainsi que les frais pour les travaux de rafraîchissement des locaux.

2120.3171.02 – Heures de piscine : augmentation du budget pour répondre à la mutualisation des heures d'enseignement auprès du COGL.

2190 Transports scolaires

2195.3130.00 – Transports scolaires : charges complémentaires dues aux trajets supplémentaires occasionnés par le déménagement et les déplacements pour les cours de gymnastique.

9610 Intérêts

9610.3401.00 – Intérêts passifs des engagements financiers : intérêts relatifs au crédit de construction de la nouvelle école, calculés par tranches (de CHF 2 millions) à partir du 1^{er} juillet 2026, en fonction des mises en compte successives. S'y ajoutent les intérêts liés aux consolidations partielles effectuées également par tranches.

Le compte comprend, également, les intérêts sur l'emprunt contracté auprès de la Commune de Siviriez (CHF 1'000.- pour une durée de six mois), sous réserve de l'accord de ladite commune pour une éventuelle prolongation du crédit de six mois supplémentaires. Aussi, les communes membres se sont engagées, par décision de leurs conseils respectifs, à mettre à disposition de l'ASCGM un montant de CHF 250'000.- pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026. Ce montant, accordé sous forme de prêt, permettra de couvrir, selon l'estimation du bureau d'architecture RMoved, les frais de construction à venir jusqu'à la mise en place de l'emprunt bancaire.

Mme Anne Oberson demande s'il est possible de repousser l'échéance du prêt accordé par la commune de Siviriez jusqu'au 30.06.2026. Mme Géraldine Menétrey lui répond qu'elle est en discussion avec la commune et recevra une réponse bientôt.

Les économies attendues après la mise en service du nouveau bâtiment seront possibles sur les postes de traitements jetons et heures de la commission de construction, les surveillances périscolaires, les locations des halles de sports et le terrain du pavillon ainsi que les frais de transports.

La parole n'étant pas demandé, Mme Géraldine Menétrey présente la clé de répartition et participations par communes ainsi que l'emprunt aux communes membres du 01.01.2026 au 30.06.2026 selon les clés du budget 2026.

La parole n'étant pas demandée, Mme Géraldine Menétrey passe la parole à la commission financière pour son rapport.

5. Préavis de la commission financière sur le budget 2026

M. Francis Oberson donne lecture du rapport de la commission financière qui préavise favorablement le budget 2026 selon le rapport ci-dessous. Mme Géraldine Menétrey remercie M. Francis Oberson.

Association scolaire - Le Châtelard, Grangettes, Massonnens (ASCGM)

Commission financière

RAPPORT A L'ASSEMBLEE du 5 novembre 2025

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie le mercredi 5 novembre 2025 afin d'examiner le budget pour 2026, établi par l'exécutif de l'ASCGM.

1. Budget de fonctionnement.

Le budget de fonctionnement a été approuvé par la Commission financière tel que présenté.

2. Budget d'investissements.

Après examen des dépenses prévues, la Commission financière propose à l'Assemblée communale d'accepter le budget des investissements 2026 comme présenté.

Les membres de la Commission financière remercient l'Assemblée des délégués et le Conseil communal de la confiance qu'ils leur témoignent.

Au nom de la Commission financière :

Le Président : Gianpaolo Eccel



6. Approbation du budget 2026

La parole n'étant pas demandée, Mme Géraldine Menétrey procède ensuite au vote du budget 2026.

→**LE BUDGET 2026 EST ACCEPTÉ À L'UNANIMITÉ, SOIT PAR 6 VOIX.**

La Présidente remercie Mme Isabelle Seydoux pour l'établissement du budget.

7. Divers

En tant que présidente, Mme Géraldine Menétrey remercie ces collègues du comité de direction et de la commission de construction pour le travail remarquable, leur persévérance et leur engagement constant.

Mme Géraldine Menétrey laisse maintenant la parole à l'assemblée.

M. Olivier Rey remercie la Présidente pour tout son travail.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente remercie toutes les personnes présentes ce soir et clos l'assemblée à 19h26.

La Présidente
Géraldine Menétrey

La Secrétaire
Camille Castella

Grangettes, le 26 novembre 2025